AOUT - SEPTEMBRE 2024
N°36

BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SÉNÉGAL

POINTS SAILLANTS

- Concentration de bétail moyenne à forte
- Conditions des ressources en pâturage suffisantes à très suffisantes
- Conditions des ressources en eau très suffisantes à suffisantes
- État d'embonpoint des petits et grands ruminants globalement bon
- Hausse des prix des animaux ainsi que les céréales
- Suspicion des cas de maladies signalées : écoulement des narines, distomatose, parasitisme, diarrhée, anteretoxemie, poumons
- Termes de l'échange bovin mâle contre mil et riz toujours favorables aux éleveurs

Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le SAP national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique mise en place combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site geosahel.info.

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine, Fatick et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent du projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivité) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Cette information est accessible en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.

CONTEXTE

Au Sénégal, le mois d'août 2024 a été marqué par de longues pauses pluviométriques qui ont des impacts tant sur le développement des cultures que celui du pâturage. Ces pauses ont été beaucoup accentuées au nord que dans les autres parties du pays. Ce qui laisse présager un départ précoce à la transhumance mais aussi une possible détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, en particulier les pasteurs et agropasteurs.

A l'inverse, le mois de septembre 2024 a été pluvieux. En effet, plusieurs parties du pays notamment Touba, Kaolack et Matam ont connu des inondations. L'Etat du Sénégal avec le soutien de ces partenaires est à pied d'œuvre pour venir au chevet des populations affectées.

Quant à la situation socio-politique, elle reste à l'image de l'évolution du contexte global marqué par une hausse généralisée des prix accentuant ainsi plus la vulnérabilité de certaines populations.

Sur le plan politique, nous avons assisté à des polémiques entre l'exécutif et l'opposition se matérialisant, entre autres, par le blocage d'une loi de dissolution de deux institutions à savoir le Haut Conseil des Collectivités Territoriales et le Conseil Economique Social et Environnemental. Cet acte était précédé par le blocage de la loi d'orientation budgétaire par les députés de la majorité. Devant ces faits, le Président de la République a dissout l'Assemblée Nationale le 12 septembre 2024. Les élections législatives anticipées ont été fixées au 17 novembre prochain.

SITUATION PASTORALE

CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Au cours de cette période couverte, c'est-à-dire les mois d'août et de septembre 2024, la concentration en bétail évolue sur le territoire de forte à moyenne en fonction des zones.

Par rapport aux mouvements, il y a eu des départs forcés de Ndiayagal (Saint Louis) à Keur Momar Sarr (Louga). Ce type de mouvement sur cette période est justifié par les pauses pluviométries accentuant impactant les ressources fourragères et celles en eau.

D'autres éleveurs ont massivement quitté la zone de Payar (Tambacounda) en direction du sud de la région de Louga et Keur Ayip. Pour ce mouvement, il s'agit d'un retour de transhumants avec l'installation de l'hivernage. Par ailleurs, le site de Ngabou a connu un départ précoce en direction du centre-est de la région de Tambacounda.

Quant aux arrivées massives, elles ont été notées dans diverses parties du pays. Dans le détail, elles ont été rapportées à Niassanté et Galoya en provenance de Niangal-Bokhol de Nabadji Civol. Les mêmes types de mouvements ont été enregistrés à Nabadji Civol et Orkadiéré depuis la Mauritanie. La région de Louga a reçu plusieurs troupeaux à Darou-Mousty en provenance des régions voisines de Thiès et de Diourbel. D'autres mouvements similaires ont eu lieu à Pass Koto (Tambacounda) en provenance de la partie occidentale de la région de Kaffrine, et de cette dernière, les troupeaux partaient pour atteindre le site de Keur Ayip (Kaolack) qui, à son tour, subissait des mouvements internes

de l'est vers le centre de Gainthe Kaye. Il s'agit d'arrivées d'éleveurs à leurs zones d'accueil ou d'attache.

Le dernier type de mouvement concerne les arrivées précoces, qui ont été observées à Pass Koto (Tambacounda) en provenance de la région de Fatick. Il s'agit principalement de transhumants sérères à la recherche de meilleures conditions d'élevage.

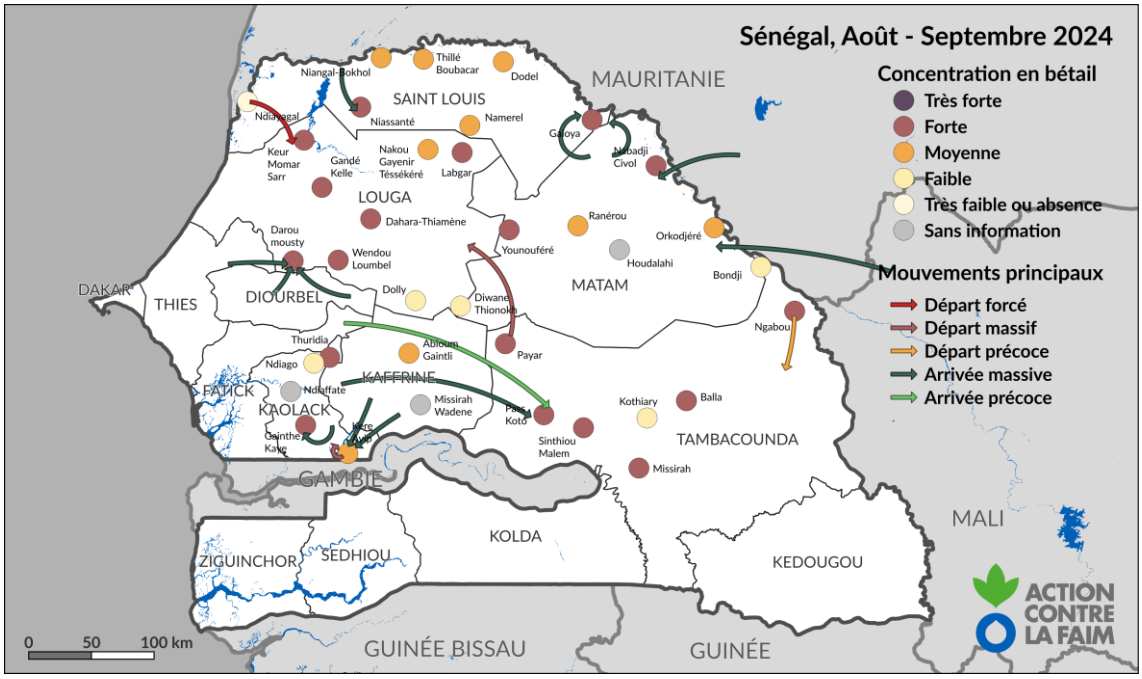

Figure 1 – Concentration et mouvements de bétail sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

RESSOURCES EN PÂTURAGE

Comparée à la période précédente, le taux de couverture de la végétation du sol a subi des changements durant les mois d'août et septembre2024. Les changements notés sont sans nul doute l'effet de l'installation de l'hivernage dans presque tout le pays. Avec l'alternance de pauses pluviométriques et de fortes pluies, il a été noté une régénération hétérogène du tapis herbacé à l'échelle du pays.

Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire (Figures 2) informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive) et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

Comparée à la moyenne des deux dernières décennies sur la même période, les taux de couvertures végétales sont moyens mais faibles sur le nord du pays (Figure 2). Les plus faibles taux de couvertures sont enregistrés sur le centre-ouest du pays notamment sur les régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel, Thiès et Louga. Elles reflètent l'évolution de la pluviométrie à la mi-saison.

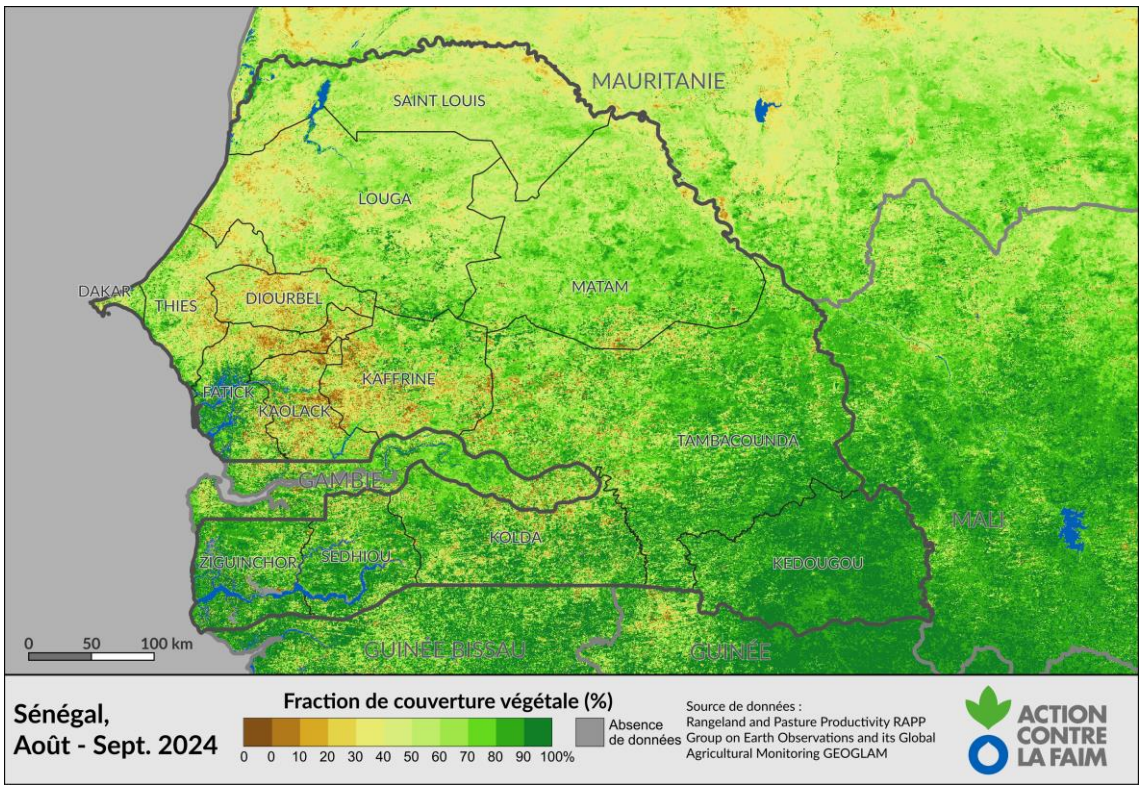

Figure 2 – Fraction de couverture végétale sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

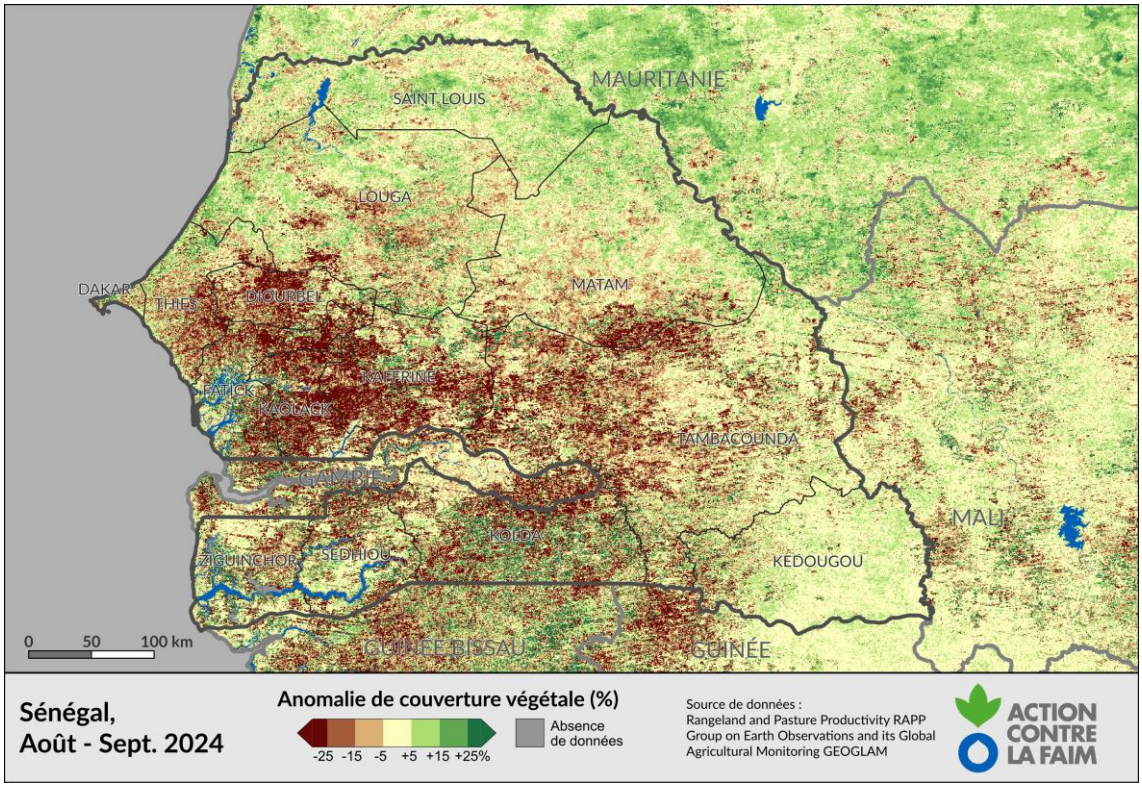

Figure 3 – Anomalie de couverture végétale sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

L'anomalie de couverture végétale sur cette période est globalement négative sur la quasi-totalité du pays particulièrement sur le centre et le sud (Figure 3). Cette situation s'explique par le retard de l'installation de la saison des pluies des séquences sèches enregistrées.

Pendant cette période, les conditions des ressources en pâturage (Figure 4) vont de suffisantes à très suffisantes. D'autres zones telles que Saint Louis, Louga et Kaolack affichent une situation suffisante à moyenne. Les poches très suffisantes ont été observées d'une part au centre et à l'est du pays et d'autre part au niveau des sites frontaliers avec la Mauritanie et le Mali.

Les seuls sites où les ressources en pâturage sont mauvaises sont Ndiayagal (Saint Louis) et Wendou Loumbel (Louga). Pour ces sites, en plus du démarrage tardif de l'hivernage, ils ont connu une séquence sèche longue. En cette période-là, aucune ressource très insuffisante n'a été rapportée.

Les conditions peuvent être qualifiées de généralement satisfaisantes, en partie en raison de la présence de précipitations typiques de la saison. Normalement, la période d'août à septembre représente le pic de la saison des pluies.

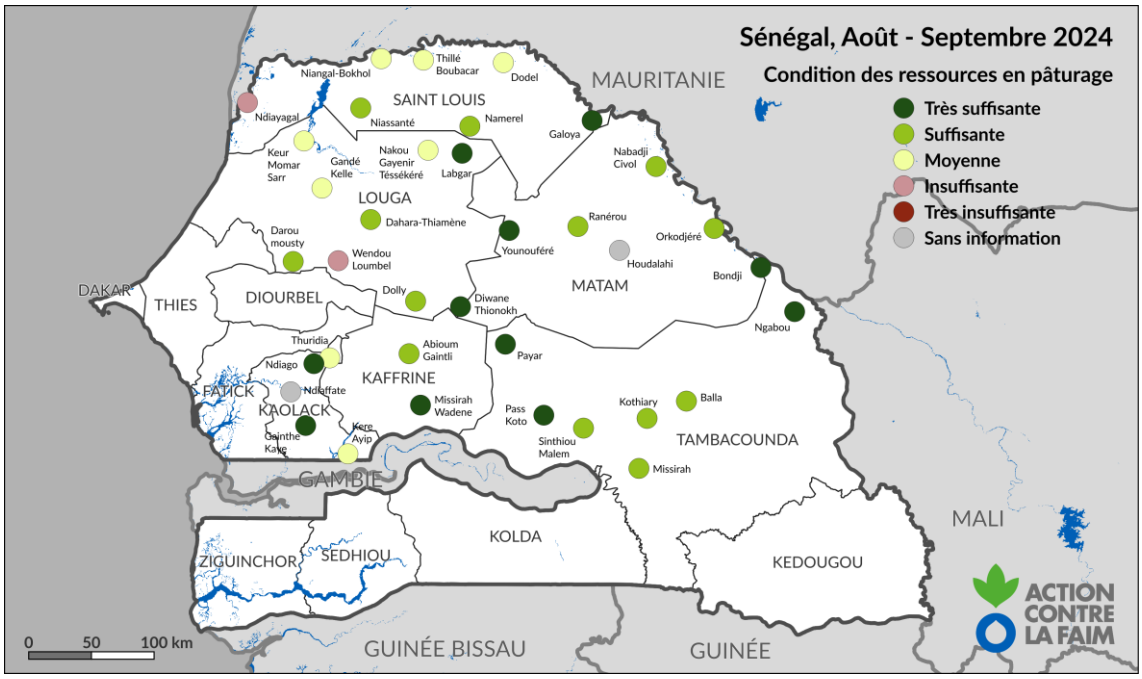

Figure 4 – Situation des ressources en pâturage enregistrée sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

RESSOURCES EN EAU

Au cours des mois d'août et septembre2024, les conditions des ressources en eau (Figure 5) sont de très suffisantes à suffisantes. Les conditions appréciées comme étant moyennes ont été enregistrées surtout au nord du pays (Dodel, Nakou Gayenir Téssékéré, Dahara-Thiamène, Wendou-Loumbel). Aucun cas de ressources en eau insuffisantes ou très insuffisantes n'a été enregistré au cours de la période de courante, certainement une confirmation des bonnes conditions suite aux fortes précipitations enregistrées.

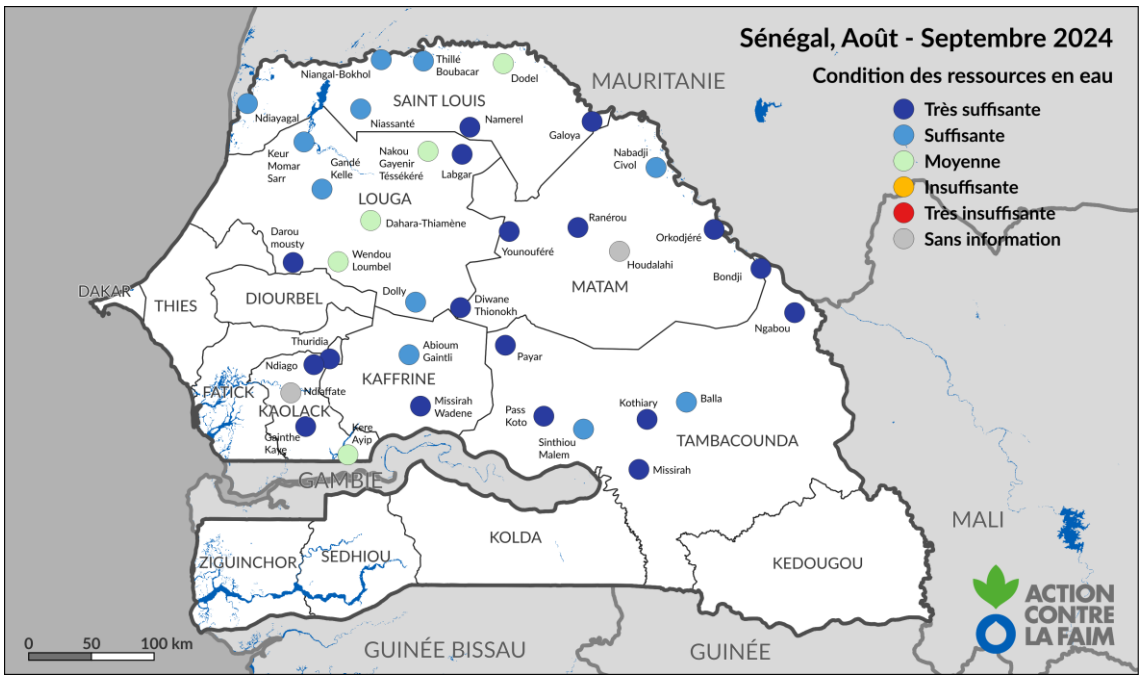

Figure 5 – Situation des ressources en eau enregistrée sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

Les principales ressources d'abreuvement (Figure 6) utilisées pendant la période de référence sont les mares en majorité, les fleuves et lacs répartis le long des rives du fleuve Sénégal. L'utilisation des forages a été signalée à Namarel (Saint Louis), Gainthe Kaye et Keur Ayip (Kaolack). Pendant la saison des pluies, les puits et les forages sont peu utilisés et sont plutôt réservés à la saison sèche.

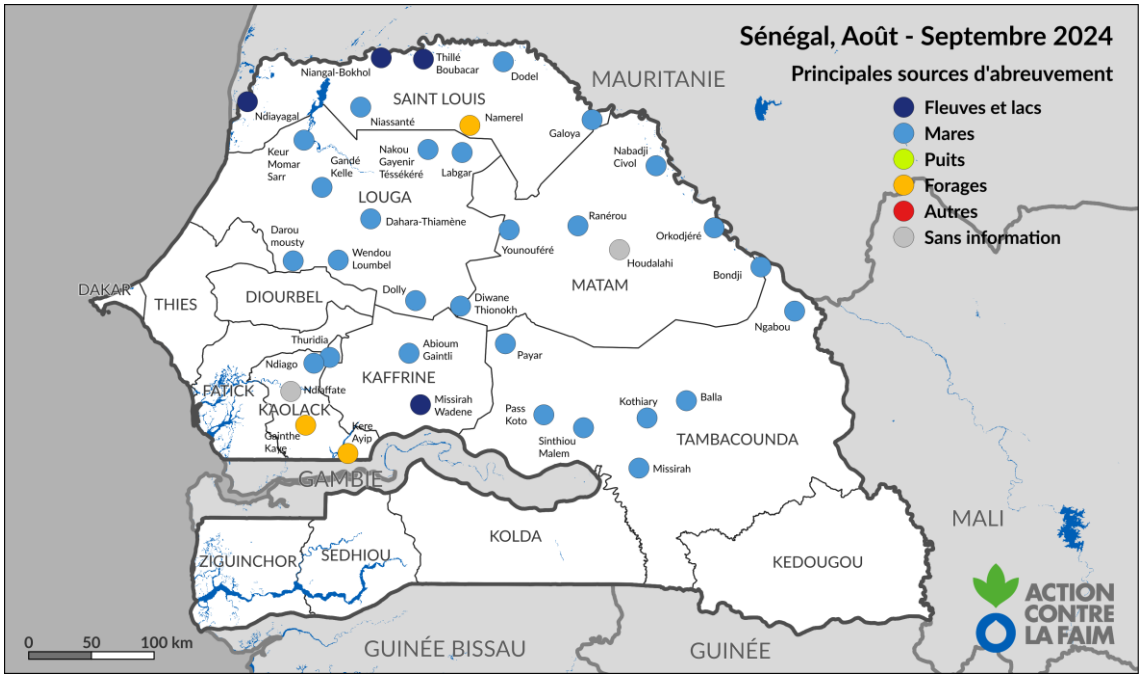

Figure 6 – Principales sources d'abreuvement utilisées sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

FEUX DE BROUSSE

Au cours de cette période correspondant à l'hivernage marqué par une couverture végétale verte, les feux de brousse n'ont pas été enregistrés (Figure 7).

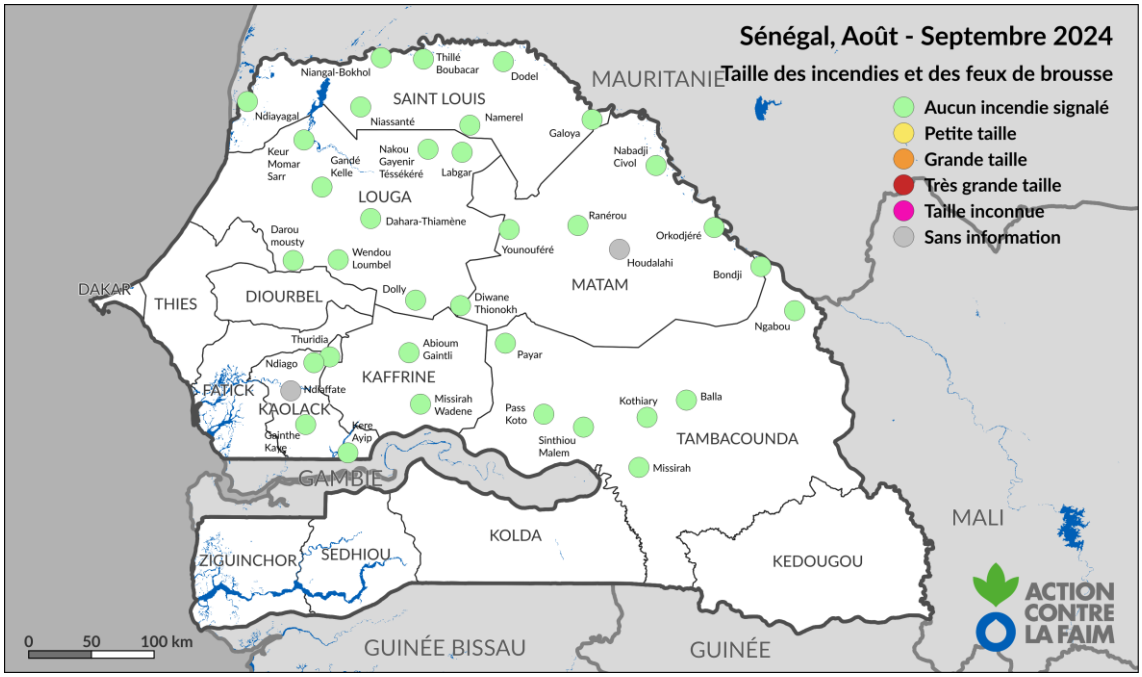

Figure 7 – Taille des incendies et des feux de brousse signalés sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTÉ DES ANIMAUX

Pendant les mois d'août et de septembre 2024, l'état d'embonpoint des petits ruminants (Figure 8) va de passable à bon. Des situations appréciées médiocres ont été notées à Dodel et Ndiayagal (Saint Louis), les zones qui, en termes de ressources pastorales, se trouvent dans une situation difficile, comme nous l'avons analysé dans les sections précédentes. Aucun état critique n'a été relevé.

Au cours de la même période, l'état d'embonpoint des grands ruminants (Figure 9) suit les mêmes tendances que celles décrites ci-dessus. Globalement, grâce à l'abondance des pâturages et à la disponibilité de l'eau, les animaux présentent un bon état d'embonpoint.

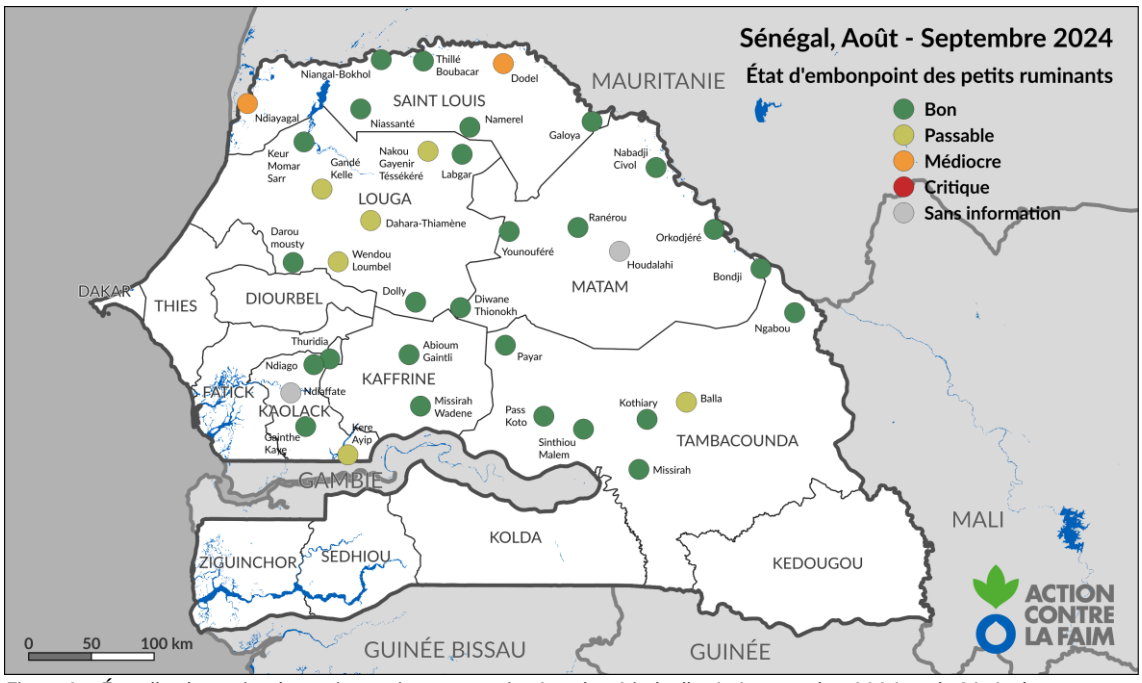

Figure 8 – État d'embonpoint des petits ruminants enregistré sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

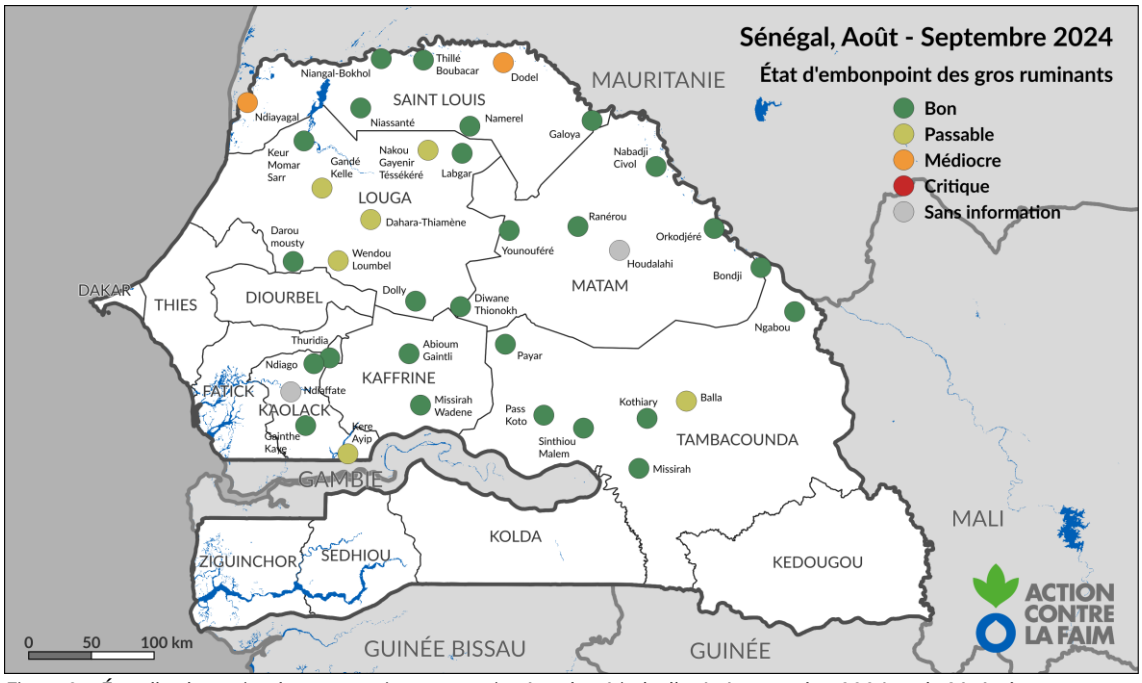

Figure 9 – État d'embonpoint des gros ruminants enregistré sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

Au cours de cette période, les cas de suspicion de maladies (Figure 10) n'ont été signalés que sur les sites de Galoya et Ndiayagal (tous les deux situés à Saint Louis), Ranérou (Matam), Darou Mousty et Wendou Loumbel (Louga), Gainthe Kaye et Keur Ayip (Kaolack). Le fait que ces cas de suspicion n'aient été signalés dans seulement sept endroits à travers le pays est le signe de l'efficacité des campagnes de vaccination du bétail organisée par l'Etat. Toutefois, des maladies telles que l'écoulement nasal, maladie des poumons, parasitisme interne, anterotoxemie, diarrhée (selon les informations reçues, il semblerait que ce dernier ait même entraîné la mortalité chez les ovins dans la zone de Keur Ayip, Kaolack), distomatose, DNCB (Dermatoses Nodulaire Contagieuse

Bovine), nous ont été signalées touchant indistinctement les ovins, les caprins et les bovins.

En ce qui concerne les principales causes de mortalité du bétail (Figure 11), des mortalités dues à des maladies ont été dénombrées aux sites de Wendou Loumbel (Louga) et Keur Ayip (Kaolack). D'autres causes telles que les accidents ont été signalées à Gainthe Kaye (Kaolack) et à Orkadiéré. Enfin, à Thuridia (Kaolack) des éleveurs ont perdu du bétail à cause du prolongement de la soudure pastorale.

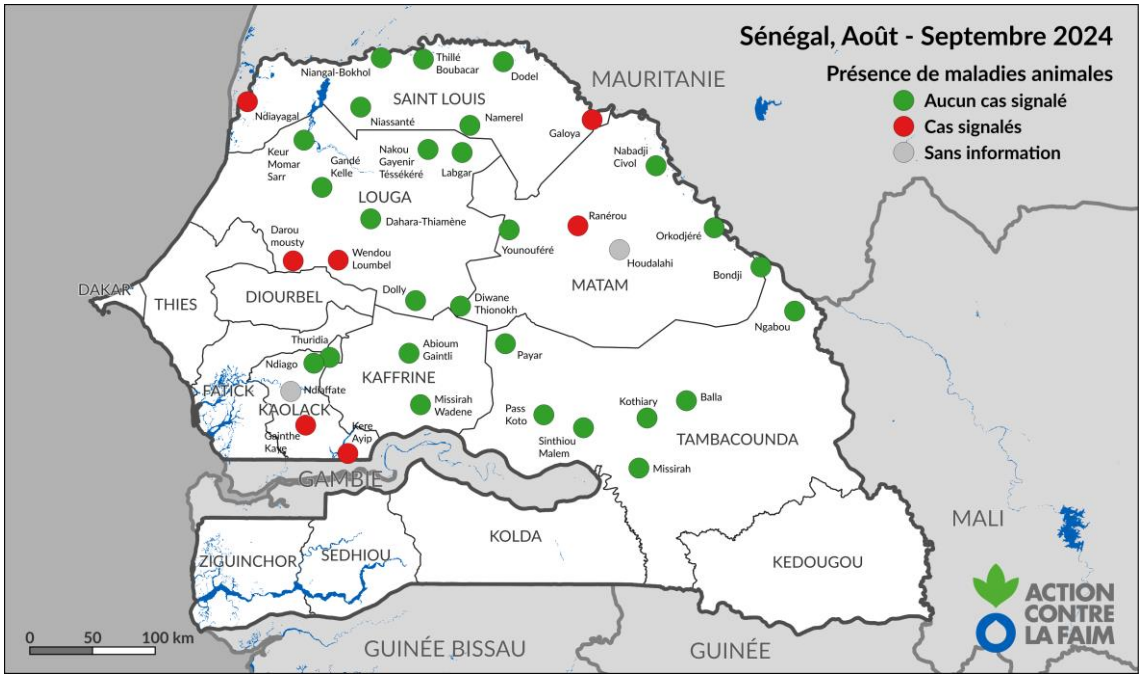

Figure 10 – Présence signalée de maladies animales sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

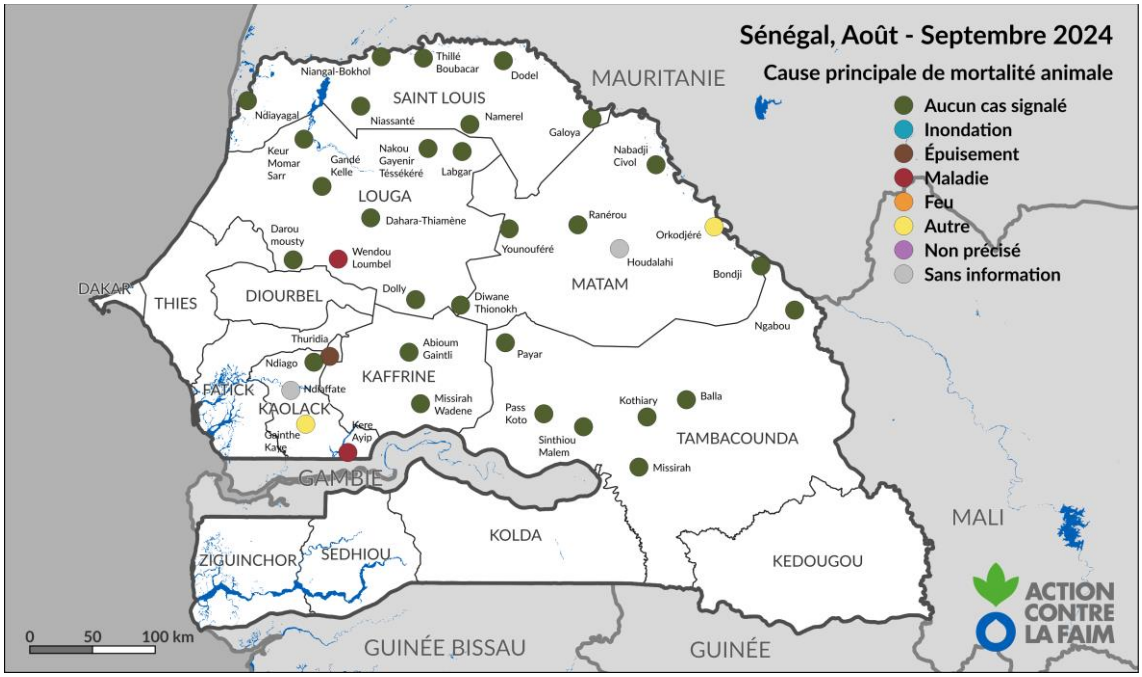

Figure 11 – Causes principales de mortalité animale rapportées sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSÉCURITÉ

Au cours de cette période, plusieurs vols de bétail (Figure 12) ont été enregistrés, et couvrant l'ensemble du pays, du nord (zones frontalières avec la Mauritanie) au sud, en passant par les zones de transit et d'accueil. Selon les données reçues, 131 moutons, 42 chèvres, 69 bovins et 1 cheval ont été volés. Ces chiffres indiquent que les petits ruminants sont les touchés puisqu'ils sont plus faciles à convoyer et à écouler. L'effectif le plus important de moutons volés a été signalé lors de la célébration du Magal de Touba, le 23 août 2024 dans la zone de Darou Mousty

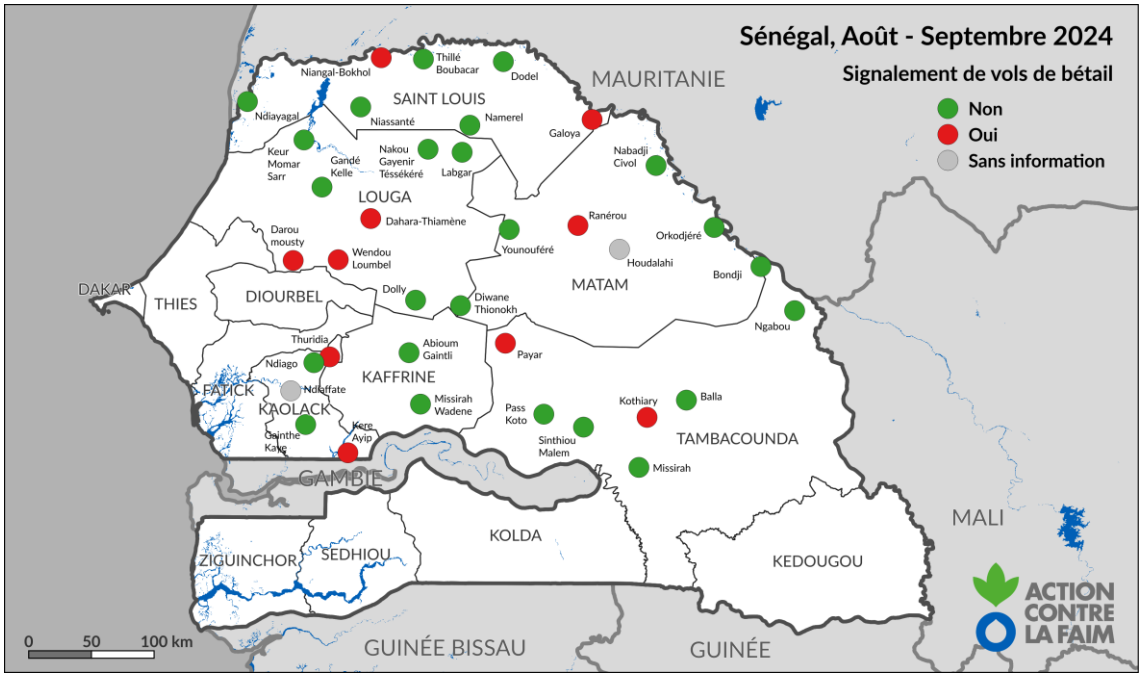

Figure 12 – Vols de bétail rapportés sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

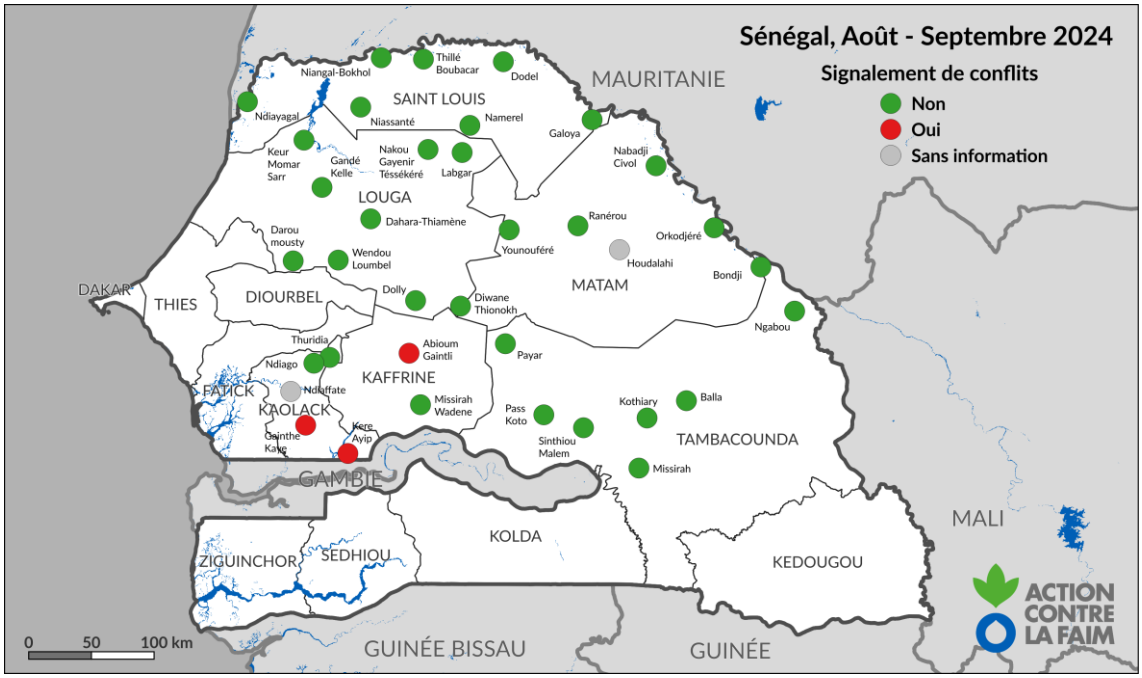

Figure 13 – Conflits rapportés sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

Dans la même période, les seuls conflits enregistrés ont eu lieu dans les régions de Kaffrine (Abioum Gaintli) et Kaolack (Gainthe Kaye et Keur Ayip).

Les principales causes de conflit qui sont communiquées concernent surtout les tensions entre éleveurs et agriculteurs, signalés dans le site de Abioum Gaintli (Kaffrine). A Keur Ayip, des éleveurs ont failli en venir aux mains à cause de l'utilisation des aires de pâturage.

ACCÈS AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITE D'ALIMENT POUR BÉTAIL

Au cours de cette période, les marchés sont ouverts et accessibles sur l'ensemble du territoire national, comme le montre la Figure 14.

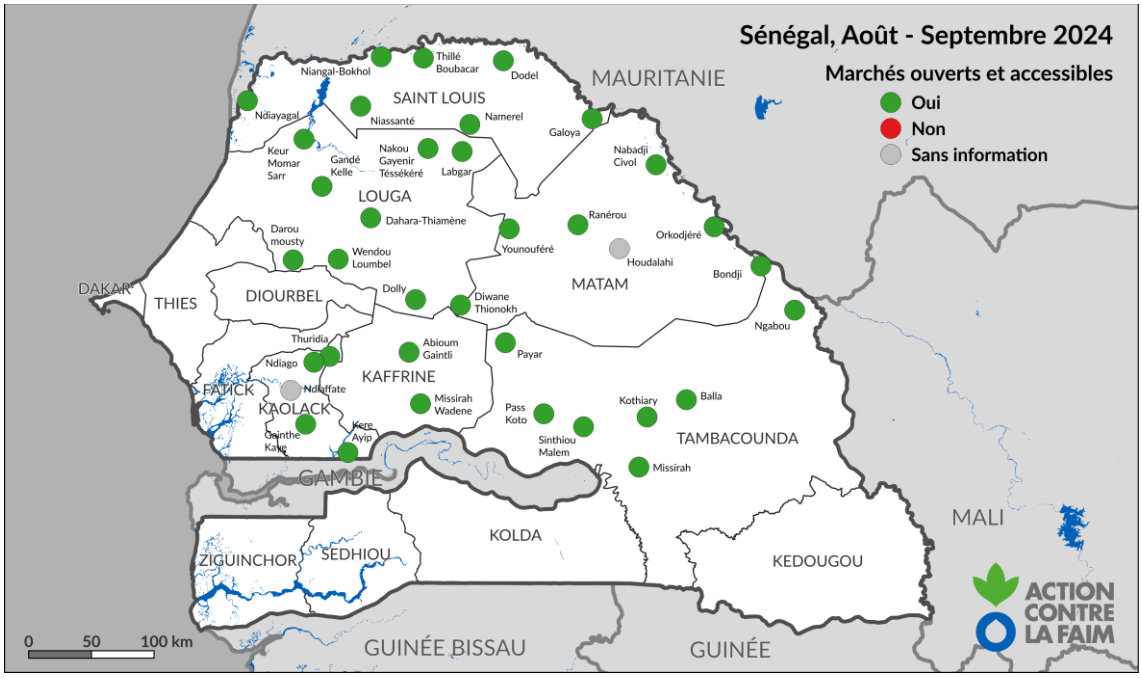

Figure 14 – Marchés ouverts et accessibles sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

En revanche, les appuis au secteur pastoral (Figure 15) sont limités à huit sites sur tout le territoire du Sénégal : Niangal-Bokhol (Saint Louis), Keur Momar Sarr, Wendou Loumbel (Louga), Ranérou (Matam), Missirah Wadéne (Kaffrine), Gainthe Kaye, Keur Ayip (Kaolack) et enfin Sinthiou Maléme (Tambacounda). Ces appuis concernent principalement les campagnes de vaccination subventionnées avec une réduction des coûts (50 FCFA par petit ruminant, 100 FCFA par grand ruminant à l'exception des chevaux dont le traitement est de 500 FCFA par tête). En plus, ces appuis ont consisté à distribuer de l'aliment de bétail.

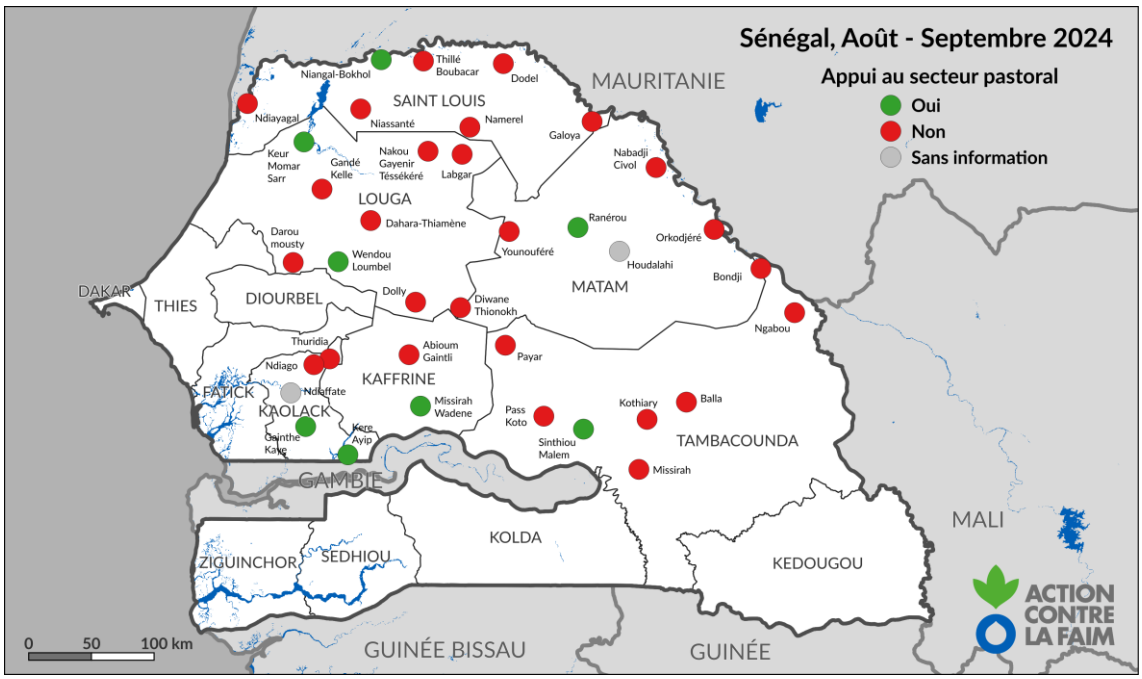

Figure 15 – Zones d'appui au secteur pastoral sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

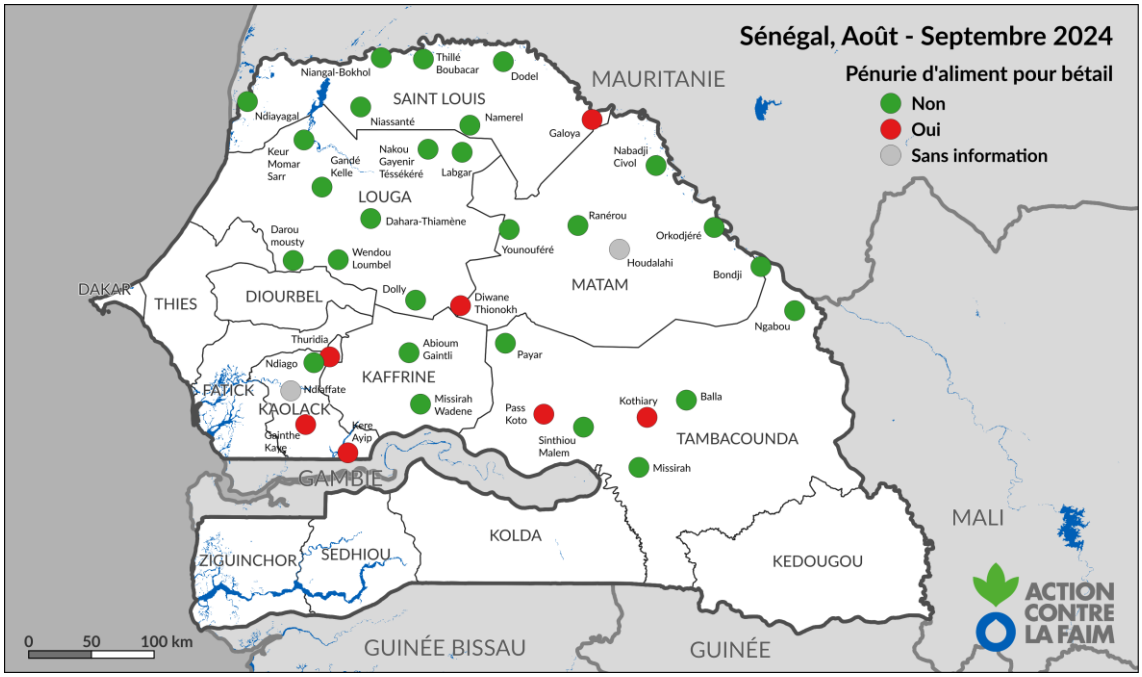

Figure 16 – Pénurie d'aliment pour bétail signalée sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

La situation concernant la disponibilité des aliments pour bétail (Figure 16) peut être qualifiée de relativement positive. Cependant, des pénuries ont été signalées à Galoya (Saint Louis), Diwane Thionokh (Matam), Thuridia, Gainthe Kaye et Keur Ayip (tous les trois situés dans la région de Kaolack), Koto Pass et Kothiary pour la région de Tambacounda. Cette pénurie se justifie avec un retard l'installation de l'hivernage et la période de soudure pastorale qui s'est prolongée sur certaines parties jusqu'au début du mois d'août.

PRIX DES MARCHÉS

Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par le relais sentinelles.

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle	
			Mâle	Femelle	Mâle	Femelle	Mâle	Femelle					Riz	Mil
			6 mois – 1 an		1 an – 2 ans		5 ans – 6 ans							
			FCFA/tête						FCFA/kg				kg/tête	
Fatick	Gossas	Mbar	45 000	35 000	65 000	45 000		350 000	410	300		250		
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	40 000	30 000	90 000	70 000	375 000	350 000	450	225	300	300	833	1 667
	Malem Hodar	Abioum Gaintli	40 000	30 000	80 000	35 000	500 000	300 000	450	250	250	300	1 111	2 000
Kaolack	Ginguinéo	Ndiago	35 000	30 000	72 500	45 000	500 000	350 000	350	250		300	1 429	2 000
	Guinguineo	Thuridia	50 000	30 000	72 500	50 000	350 000	200 000	450	255	300	375	778	1 373
	Kaolack	Ndiaffate												
	Nioro du Rip	Gainthe Kaye	25 000	32 500	80 000			300 000	450	250	400	300		
		Kere Ayip	35 000	30 000	70 000	50 000	300 000	217 500	450	200	300	400	667	1 500
Louga	Kébémer	Darou Mousty	25 000	20 000	100 000	55 000	500 000	400 000	350	300	400	300	1 429	1 667
	Linguère	Dahara-Thiamène	38 000	30 000	90 000	50 000	450 000	325 000	500	400		325	900	1 125
		Diwane Thionokh	31 000	27 500	57 500	37 000	325 000	257 500	475	253	240	250	684	1 287
		Dolly	29 000	24 500	75 000	45 000			450	300	300	300		
		Labgar		19 000	68 000	37 500		255 000	400	300	300	250		
		Nakou G. Téssékéré	40 000	32 000	80 000	47 500	455 000	310 000	450	320		213	1 011	1 422
		Wendou Loumbel	35 000	28 500	77 000	47 000		370 000	400	350	370	300		
	Louga	Gandé Kelle	30 000	35 000	80 000	62 000	400 000		400	350		300	1 000	1 143
		Keur Momar Sarr	37 500	30 000	60 000	40 000	500 000	300 000	500	350	500	250	1 000	1 429
Matam	Kanel	Orkodjéré	55 000	30 000	100 000	45 000	350 000	250 000	450	300	300	300	778	1 167
	Matam	Nabadji Civol	35 000	25 000	82 500	55 000	400 000	250 000	450	400	500	300	889	1 000
	Ranerou	Ranérou Commune	35 000	25 000	80 000	50 000	450 000	300 000	500	350	350	300	900	1 286
		Younouféré	32 000	26 000	48 000	36 000	230 000	195 000	375	350	400	350	613	657
Saint-Louis	Dagana	Ndiayagal (Diama)	30 000	27 500	40 000	35 000	400 000	350 000	450	500		300	889	800
		Niangal-Bokhol	40 000	30 000	80 000	70 000	500 000	300 000	425	500		350	1 176	1 000
		Niassanté	30 000	30 000	70 000	60 000	450 000	300 000	325	400	500	225	1 385	1 125
	Podor	Dodel	40 000	45 000	65 000	50 000	450 000	250 000	400	300	400	200	1 125	1 500
		Galoya	35 000	30 000	65 000	35 000	450 000	300 000	400	400	500	250	1 125	1 125
		Namerel	30 000	27 000	80 000	40 000	525 000	260 000	400	410	410	275	1 313	1 280
		Thillé Boubacar	35 500	30 000	67 500	40 000	400 000	300 000	400	400	500	300	1 000	1 000
Tamba	Bakel	Bondji	38 000	35 000	67 000	46 000	330 000	230 000	450	500	300	250	733	660
		Ngabou	30 000	22 500	55 000	30 000	300 000	200 000	450	350	350	300	667	857
	Goudiry	Kothiary	35 000	25 000	70 000	35 000	400 000	275 000	350	300	400	300	1 143	1 333
	Koumpen toum	Pass Koto	30 000	23 000	65 000	33 000	267 500	170 000	350	233	350	300	764	1 151
		Payar	43 000	29 000	86 000	37 000	296 000	245 000	450	200	300	300	658	1 480
	Tamba	Balla	45 000	35 000	85 000	52 500	385 000	275 000	300	300	300	350	1 283	1 283
		Missirah	60 000	45 000	85 000	50 000	450 000	225 000	500	500	500	350	900	900
		Sinthiou Malem	50 000	30 000	85 000	50 000	500 000	350 000	450	275	300	275	1 111	1 818

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Les termes de l'échange bovin mâle contre mil et riz restent toujours favorables aux éleveurs presque dans tous les sites de surveillance pastorale (Tableau 1). Le mil présente, dans certaines zones du pays, des prix plus élevés que les autres céréales.

Tableau 2 – Évolution du prix moyen du caprin mâle par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/tête)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	45 000				
Kaffrine	40 000	35 000	+14	32 750	+22
Kaolack	36 250	50 250	-28		
Louga	33 188	29 111	+14	34 060	-3
Matam	39 250	39 000	+1	39 750	-1
Saint-Louis	34 357	34 286	0	31 260	+10
Tamba	41 375	41 500	0	34 086	+21
Sénégal	36 939	37 088	0	34 090	+8

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En analysant l'évolution du prix moyen des caprins mâles par région (tableau 2), on note des déséquilibres considérables par rapport à la période précédente. Cependant, les prix les plus élevés ont été observés dans les régions de Fatick (45 000 FCFA), de Tambacounda (41 375 FCFA) et de Kaffrine (40 000 FCFA) certainement le résultat de la bonne disponibilité du fourrage dans ces régions et de l'état d'embonpoint qui peut en découler.

En comparant les mêmes régions à la période précédente, c'est-à-dire juin et juillet 2024, on observe que les variations sont fortement hétérogènes. Par exemple, la région de Kaolack a enregistré une forte baisse de -28%, la plus significative. À l'inverse, d'autres régions ont connu des hausses considérables, comme Kaffrine & Louga avec +14%. En revanche, sur certaines régions (Saint-Louis et Tambacounda) les prix quasi-stables. Globalement, à l'échelle nationale, les prix des caprins mâles sont restés stables.

Le pourcentage de variation au cours des cinq années précédentes (août-septembre 2019-2023) présente toutefois un profil plutôt en progression. Cette fois-ci, les régions ayant enregistré les hausses les plus significatives sont Kaffrine (+22%), Tambacounda (+21%), Saint-Louis, (+10%), toutes des zones clés pour la transhumance. Dans le contexte actuel, marqué par l'avancée des changements climatiques, les caprins se distinguent parmi les animaux les plus résilients, capables de s'adapter à la disponibilité des ressources environnementales, et deviennent peut-être plus coûteux que par le passé, surtout dans les zones nord du Sénégal, particulièrement vulnérables. Les autres régions ont, quant à elles, montré une relative stabilité, avec -1% pour Matam et -3% pour Louga. À l'échelle nationale, en revanche, la hausse est notable atteignant +8%.

En ce qui concerne l'évolution du prix moyen des caprins femelles (tableau 3), on observe une tendance similaire à celle décrite pour les chèvres mâles sur la même période. La région de Fatick enregistre à nouveau le prix le plus élevé, 35 000FCFA, suivi de Saint Louis avec 31 357 FCFA. Matam a maintenu une stabilité avec 0% de variation et Kaolack a produit une variation de -13%, la baisse la plus substantielle, tandis que les autres régions ont connu une évolution positive. Saint-Louis et Kaffrine ont enregistré les hausses les plus importantes avec respectivement +13% et +9%, suivies de Louga (+8%) et de Tambacounda (+2%). Toutefois, à l'échelle nationale, les mois d'août et septembre 2024 sont marqués par une augmentation des prix par rapport à la période précédente.

En comparant les données actuelles avec celles de la moyenne quinquennale , toutes les régions ont enregistré une augmentation, à l'exception de Louga et Matam, qui ont connu un léger recul respectivement de -3% et -1%. Les hausses les plus marquées ont été observées à Kaffrine et Saint-Louis. Au niveau national, l'augmentation atteint +6%.

Tableau 3 – Évolution du prix moyen du caprin femelle par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/tête)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	35 000				
Kaffrine	30 000	27 500	+9	24 750	+21
Kaolack	30 625	35 000	-13		
Louga	27 389	25 389	+8	28 124	-3
Matam	26 500	26 375	0	26 900	-1
Saint-Louis	31 357	27 857	+13	27 383	+15
Tamba	30 563	29 875	+2	28 300	+8
Sénégal	29 382	28 324	+4	27 672	+6

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 4 – Évolution du prix moyen de l'ovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/tête)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	65 000				
Kaffrine	85 000	90 000	-6	77 250	+10
Kaolack	73 750	88 750	-17		
Louga	76 389	74 528	+2	87 703	-13
Matam	77 625	82 500	-6	84 900	-9
Saint-Louis	66 786	66 857	-0	68 814	-3
Tamba	74 750	77 750	-4	75 140	-1
Sénégal	74 368	77 228	-4	78 844	-6

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 5 – Évolution du prix moyen de l'ovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/tête)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	45 000				
Kaffrine	52 500	52 500	0	52 750	-0
Kaolack	48 333	52 500	-8		
Louga	46 778	42 250	+11	48 758	-4
Matam	46 500	48 750	-5	47 125	-1
Saint-Louis	47 143	45 714	+3	45 902	+3
Tamba	41 688	40 625	+3	43 241	-4
Sénégal	46 076	45 154	+2	46 529	-1

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'évolution du prix moyen des ovins a connu une fluctuation (tableaux 4 et 5), avec une baisse observée dans presque toutes les régions par rapport à la période précédente (juin et juillet 2024), à l'exception de Louga. Pour les deux catégories d'ovins, mâle et femelle, c'est la région de Kaffrine qui a enregistré les prix les plus élevés, avec 85 000 FCFA pour les mâles et 52 500 FCFA pour les femelles. Parmi les données dont nous disposons, on note une baisse de -17% pour la région de Kaolack dans la catégorie des ovins mâles et, au contraire, une hausse de +11% pour la région de Louga dans la catégorie des ovins femelles. Au niveau national, les ovins femelles ont connu une légère baisse de -1%, par

opposition à une tendance haussière observée lors de la période précédente (+2%). En revanche, les ovins mâles ont enregistré une variation négative de –4% par rapport à la moyenne quinquennale.

En conclusion de cette section sur la fluctuation des prix, dans certaines régions, le prix des ovins mâles a diminué par rapport à la période précédente (juin et juillet 2024). Cela pourrait s'expliquer par le fait que la période précédente coïncidait avec la Tabaski communément appelée la fête du mouton.

Tableau 6 – Évolution du prix moyen du bovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/tête)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick					
Kaffrine	437 500	425 000	+3	335 500	+30
Kaolack	383 333	306 250	+25		
Louga	438 333	394 286	+11	437 050	0
Matam	357 500	386 625	-8	300 375	+19
Saint-Louis	453 571	399 286	+14	354 500	+28
Tamba	366 063	358 500	+2	319 198	+15
Sénégal	406 283	376 391	+8	360 447	+13

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 7 – Évolution du prix moyen du bovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/tête)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	350 000				
Kaffrine	325 000	312 500	+4	293 000	+11
Kaolack	266 875	243 750	+9		
Louga	316 786	262 857	+21	296 714	+7
Matam	248 750	236 250	+5	197 500	+26
Saint-Louis	294 286	273 929	+7	226 940	+30
Tamba	246 250	241 250	+2	217 221	+13
Sénégal	280 000	257 266	+9	242 596	+15

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'évolution des prix des bovins mâles (tableau 6) montre une augmentation presque homogène, à l'exception de la région de Matam qui est la seule à avoir observé une baisse de -8% par rapport à la période juin-juillet 2024. La région où le prix est le plus élevé est Saint Louis, avec 453 571 FCFA.
Au niveau national, une variation de +8% a été enregistrée, respectant la tendance qui vient d'être décrite. Sur les cinq dernières années, la croissance mesurée en pourcentage est considérable, avec la région de Saint Louis en tête (+30%). Globalement, le pays a enregistré une variation de +13%. Cette hausse est justifiée par les fêtes religieuses au cours de cette période (Magal et Maouloud).

Pour les bovins femelles (tableau 7), les prix ont connu une augmentation presque homogène dans toutes les régions indiquées, reflétant une croissance progressive. Louga, zone de départ et de transition, par exemple, a connu une évolution de +21%. Le prix le plus élevé enregistré par tête est celui de Fatick, 350 000 FCFA, zone de réception des mouvements de bétail, et le plus bas en termes de prix est celui de Tambacounda, 246 250 FCFA, zone d'accueil. Au niveau national, les variations enregistrées montrent

également une tendance à la hausse de +9% pour la période précédente et + 15% pour la moyenne quinquennale.

En résumé, les régions ayant enregistré les prix les plus élevés au cours de la période d'août-septembre 2024 sont les suivantes par catégorie : à la fois pour les chèvres mâles et les femelles à Fatick, la même tendance pour les moutons mâles et femelles à Kaffrine. Les bovins sont les seuls à avoir des régions différentes, contrairement aux autres qui viennent d'être décrits, les bovins mâles à Saint-Louis et les bovins femelles à Fatick.

Dans ce contexte, il apparaît que les régions concernées sont principalement des zones d'accueil, comme Fatick et Kaffrine pour la transhumance. Dans l'aperçu que nous venons de décrire, seuls les ovins et caprins, mâles et femelles, montrent une répartition régionale similaire, tandis que les bovins présentent des différences territoriales entre les mâles et les femelles, puisque Saint Louis se trouve au nord, zone de départ, alors que Fatick est une zone d'accueil, les opposés.

Tableau 8 – Évolution du prix moyen du riz par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/kg)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	410				
Kaffrine	450	475	-5	330	+36
Kaolack	425	425	0		
Louga	436	428	+2	343	+27
Matam	444	459	-3	331	+34
Saint-Louis	400	407	-2	326	+23
Tamba	413	406	+2	322	+28
Sénégal	424	425	0	331	+28

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 9 – Évolution du prix moyen du mil par région en FCFA/tête

Région	Août –Sept. 2024 (FCFA/kg)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	300				
Kaffrine	238	225	+6	268	-11
Kaolack	239	275	-13		
Louga	325	383	-15	343	-5
Matam	350	388	-10	329	+6
Saint-Louis	416	393	+6	404	+3
Tamba	332	337	-1	294	+13
Sénégal	333	353	-6	340	-2

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 10 – Évolution du prix moyen du sorgho par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/kg)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick					
Kaffrine	275	250	+10	250	+10
Kaolack	333	333	0		
Louga	352	400	-12	436	-19
Matam	388	400	-3	506	-23
Saint-Louis	462	455	+2	630	-27
Tamba	350	343	+2	368	-5

Sénégal	369	375	-2	460	-20

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'analyse de l'évolution des prix des céréales par région révèle que le riz affiche les prix les plus élevés par rapport aux autres, avec une moyenne nationale de 424 FCFA. Cependant, pour le mil et le sorgho, la région où les prix sont les plus élevés est Saint-Louis dans les deux cas. Cette situation est justifiée par le fait que ces céréales sont peu cultivées dans cette région.

La variation produite par rapport à la période précédente, c'est-à-dire juin et juillet 2024 pour le riz, montre une fluctuation presque hétérogène. La région de Kaffrine enregistre -5% (450 FCFA/kg), tandis qu'à Kaolack le prix est stable, Louga et Tambacounda +2% (436 et 413 FCFA/kg). A l'échelle nationale, on peut parler d'une très légère baisse. Si l'on compare les prix de cette céréale avec ceux des cinq années précédentes, les changements sont considérables.

L'évolution des prix du mil produite par comparaison avec la période précédente, c'est-à-dire de juin à juillet 2024, montre des fluctuations hétérogènes et inconstantes. La région de Saint-Louis, comme mentionné plus haut, a enregistré le prix le plus élevé de 416 FCFA/kg (+6%), tandis que les régions ayant connu une baisse sont Louga, en tête avec -15%, suivie de Kaolack (-13%) et Matam (-10%). Dans l'ensemble, le pays a une variation de -6%. En comparaison avec la moyenne quinquennale, Kaffrine est à -11% et Tambacounda à +13%. Au niveau national, -2%. Selon les informations qui nous ont été fournies, le prix du mil a diminué à la suite de la vente de produits par des agriculteurs qui avaient soigneusement stocké la céréale. Une grande disponibilité d'un produit sur le marché entraîne une baisse des prix.

Le sorgho a également fluctué de manière irrégulière, St Louis enregistrant le prix le plus élevé de 462 FCFA/kg, suivie de Matam 388 FCFA/kg. La région où le prix est le plus bas est Kaffrine, avec 275 FCFA/kg. En termes de pourcentage de variation, nous avons Louga dans le négatif (-12%) et Kaffrine dans le positif (+10%), et une moyenne nationale de -2%. Contrairement à la moyenne quinquennale, les variations montrent surtout des pics négatifs notables. Saint-Louis -27%, suivie de Matam avec -23% et Louga avec -19%, tandis que la seule à aller à l'encontre de la tendance est la région de Kaffrine, avec +10%. Au niveau national, une baisse de -20% est observée.

Tableau 11 – Évolution du prix moyen de l'aliment pour bétail par région en FCFA/tête

Région	Août – Sept. 2024 (FCFA/kg)	Juin – Juil. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Août – Sept. 2019–2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	250				
Kaffrine	300	300	0	261	+15
Kaolack	344	369	-7		
Louga	276	304	-9	262	+6
Matam	313	313	0	271	+15
Saint-Louis	271	279	-3	278	-2
Tamba	303	301	+1	277	+10
Sénégal	295	306	-4	269	+10

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En analysant l'évolution des prix des aliments pour bétail durant cette période, on remarque que la région de Kaolack affiche le prix le plus élevé, à 344 FCFA/kg, suivie de

Matam et Tambacounda. En termes de variation des prix, contrairement à la période précédente, Louga a enregistré une diminution de -9%. En comparant les données actuelles avec celles des saisons précédentes, une augmentation notable est généralement observée, avec Kaffrine et Matam au +15% et Saint Louis la seule qui a subi une légère baisse. Au niveau national, le Sénégal affiche une baisse de -4% du prix moyen (295 FCFA/kg) et une hausse de +10% sur la moyenne quinquennale.

Kaolack, en tant que zone d'accueil et transit des troupeaux en transhumance, connaît une forte demande en raison du grand nombre d'animaux présents, ce qui pourrait expliquer des prix aussi élevés. De même, la région de Matam, connu comme zone de départ et Tambacounda, bien que considérée comme une zone de passage, occupe une position stratégique pour les routes du sud du pays, ce qui contribue à une augmentation du prix de l'aliment, très recherché dans cette région également.

CONCLUSION

Les conditions positives des ressources pastorales observées au cours de la période couverte par ce rapport expliquent les mouvements limités de bétail en provenance du nord. Au contraire, le nord a servi de zone d'accueil pour le bétail en provenance de Mauritanie et du Mali, et les mouvements internes de courte durée se sont toujours limités aux zones septentrionales. La plupart des mouvements de bétail ont eu lieu dans le centre-sud du pays. La concentration du bétail est hétérogène, répartie sur l'ensemble du territoire sans privilégier une zone particulière.

Les variations des prix des céréales sont différentes d'une zone à une autres. Dans l'ensemble une hausse est observée qui s'expliquerait par le contexte marqué par fin de la soudure pastorale et la période de croissance des cultures.

Parmi les différentes catégories de bétail, les ovins mâles ont enregistré des baisses des prix et, inversement, le prix du bétail a connu une hausse en raison des célébrations du Magal à Touba et du Maouloud.

Sur la majeure partie du territoire national, malgré les séquences sèches observées, la tendance de la campagne agricole est bonne. Cependant, certaines zones ont été négativement touchées, comme Ranérou (Matam), qui a subi de fortes pluies, ou, au contraire, Darou Mousty (Louga), qui a connu une pause de plus de 10 jours sans précipitations, et de même Ngabou (Tambacounda) avec 20 jours de pause, mettant ainsi en grave danger les semis récents.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontalières mais également dans les zones de forte concentration du bétail ;
- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales ;
- Poursuivre les campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail ;
- Renforcer les appuis à l'alimentation du bétail en sensibilisant les autorités locales et les partenaires concernés ;
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations ;
- Formation à la médiation en termes de sécurité, à la résolution des conflits ;
- Positionner le matériel de lutte contre les feux de brousse, organiser des champagnes de sensibilisation et formation à la sécurité incendie (comment se comporter dans des situations d'urgence telles que celles-ci) ;
- Poursuivre la surveillance pastorale ;
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes du sud du Sénégal, au-delà de la Gambie : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou ;
- Dresser un inventaire de la flore au niveau de la zone agropastorale et ainsi pouvoir surveiller les changements dans les tendances de la végétation résultant du changement climatique, de la déforestation et d'autres activités anthropiques.

A la requête des sentinelles :

- Organiser des formations pour les nouveaux relais ;
- Organiser des formations sur les herbacées ;
- Augmenter la typologie des informations pastorales et agropastorales et couvrir d'autres stations radios de la zone de Galoya, Saint Louis ;
- Délivrer des reconnaissances, par exemple en forme des badges, afin de faciliter l'interaction et l'échange d'informations avec les vétérinaires des zones d'intervention ;
- Organiser un séminaire de formation sur les maladies qui peuvent toucher le cheptel dans le milieu sylvopastoral.

INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- www.sigsahel.info pour l'accès aux bulletins
- www.geosahel.info pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF–Sénégal) – isobalde@sn.acfspain.org
- SCOTTI Laura (ACF–Sénégal) – lscotti@sn.acfspain.org
- DIALLO Chérif Assane (ACF–ROWCA) – cadiallo@wa.acfspain.org
- FILLOL Erwann (ACF–ROWCA) – erfillol@wa.acfspain.org

PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).

FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNITLIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.